

**Commune de Mesnil Roc'h (Ille-et-Vilaine)  
Conseil Municipal  
Séance du 30 janvier 2023**

**Convocation du 24 janvier 2023**

Secrétaire de séance	Mme Nancy BOURIANNE
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 22	Mme BROSELLIER M. MASSON Mme BOURIANNE Mme PAROUX M.HAREAU Mme GILLET Mme BERNARD M. GORON Marcel M. GORON Roland Mme JACOB Mme TREMAUDANT Mme TIZON Mme LEBRUN M. TSCHAEN M. GUILLAMET Mme MARECHAL M. PORCON M. HERPEUX Mme LEVEQUES M. FORVEILLE M. THERIN Mme MONSIMET
Représentés : 3	M. LEMEE par M. MASSON M. MENARD par M. PORCON Mme DELOURME par M. HAREAU
Absents : 4	M. LAIDIE M. TRAVAILLE Mme. QUINAOU Mme NICOLAS
Votes	Nombre de suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Abstention : 0 Contre : 0

**DL\_2023\_01\_06**

**Souscription d'un contrat de Carte d'Achat Public auprès de la Caisse d'Epargne**  
Vu le décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004,

Vu les propositions commerciales sollicitées auprès du Crédit Mutuel et de la Caisse d'Épargne,  
Considérant que seule la Caisse d'Épargne a répondu,

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer, directement auprès des fournisseurs, les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

A chaque dépense, la Caisse d'Épargne réalise l'avance de fonds auprès du commerçant. La Commune rembourse mensuellement ces avances auprès de la banque, à l'appui d'un relevé mensuel.

La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 euros.

L'abonnement annuel au Service E-CAP.fr, qui permet la gestion du parc, est fixé à 150 euros.

Une commission de 0,70 % sera due sur toute transaction sur son montant global.

Les pénalités de retard sont fixées à taux BCE + 700 points de base.

Les Frais de refabrication d'une Carte Achat Public sont de 10 euros.

Les Frais de réédition du code secret d'une Carte Achat Public s'élèvent à 10 euros.

Une session de formation complémentaire est facturée 400€ HT par ½ journée.

Il est proposé de mettre en place un parc de 2 cartes, mises à disposition par la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire.

La Commune procédera à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques. Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de la commune est fixé à vingt mille (20 000) euros pour une périodicité annuelle.

La Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la commune de Mesnil-Roc'h dans un délai de 48 à 72 heures.

Le conseil municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 - 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire et ceux du fournisseur.

La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée.

Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Épargne.

La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DOTÉ** la commune de Mesnil-Roc'h d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs

- **DECIDE** ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans à compter la signature du contrat.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire

Certifiée conforme par le Maire,



Christelle BROSELLIER